



SERVICES ADAPTÉS DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Dans les milieux scolaires (secondaire, CÉGEP et université), il existe des **services adaptés** qui peuvent t'aider dans ton cheminement pédagogique. C'est ta responsabilité d'aviser ton établissement scolaire de ton intention d'utiliser ces services. Une personne responsable discutera avec toi de tes besoins dans ton processus d'apprentissage.

L'école devrait aussi avoir en sa possession **un protocole d'intervention** incluant les renseignements suivants: le nom de ton médecin, le nom de tes médicaments, tes allergies, tes autres conditions médicales, comment intervenir et qui contacter en cas de crise.

POUR AVOIR ACCÈS AUX ACCOMMODEMENTS ET AUX SERVICES ADAPTÉS

Tu devras fournir un certificat médical ou un rapport synthèse et peut-être un rapport d'évaluation d'un neuropsychologue qui mentionnera selon ta situation tes besoins pour t'aider dans ton apprentissage.

LISTE DES SERVICES DISPONIBLES:

- Le service de prise de notes;
- Du temps supplémentaire aux examens;
- L'accès à un local adapté;
- Un horaire adapté (selon la prise de médication);
- Du soutien pédagogique adapté (aide aux devoirs, supervision des travaux, etc.);
- L'utilisation d'un magnétophone numérique;
- Un parrainage;
- Des rencontres systémiques avec le professeur.



Pour tout étudiant, la **période des examens génère beaucoup plus de stress et le stress est un facteur qui peut influencer la fréquence de tes crises**, alors stp demande des accommodements!